



PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

PERPIGNAN, le 15 SEP. 2005

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS,  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'EMPLOI,  
DE LA COHESION SOCIALE ET DU LOGEMENT

Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTÉ LEGISLATION

Dossier suivi par : D.CUVILLIER

☎ : 04.68.8178.37

☎ : 04.68.8178.86

ED/DC

ARRETE N° 3230/2005  
PORTANT ENREGISTREMENT SOUS LE N° 599  
DE LA DECLARATION D'EXPLOITATION  
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE  
Sise 16 rue Arago  
66250 ST LAURENT DE LA SALANQUE

## LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 5125-16, L 5125-17, L 5125-18, L 5125-20 ;

**Vu** la loi N° 87.588 en date du 30.7.1987 portant diverses mesures d'ordre social et modifiant notamment la procédure d'inscription au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens ainsi que les conditions exigées pour exercer la profession de pharmacien ;

**Vu** la loi N° 94-43 du 18.01.1994 relative à la Santé Publique et à la protection sociale ( Titre 1<sup>er</sup>, Chapitre II, Section 3 et notamment les articles 15,17 et 21 ) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16/09/2004 modifié portant délégation de signature à Mme Dominique CHRISTIAN, Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 1052/92 du 06/04/1992 portant enregistrement sous le N° 401, conformément à l'article L 5125-16 du Code de la Santé Publique, de la déclaration de Melle Françoise CRISTAU et de Mme Anne Marie CRISTAU épouse LANDRIC faisant connaître qu'elles exploitent sous couvert d'une Société en nom collectif dénommée Pharmacie CRISTAU l'officine de pharmacie sise :

16 rue Arago  
66250 ST LAURENT DE LA SALANQUE

ayant fait l'objet de la licence N° 136 délivrée par arrêté préfectoral du 24/03/1965 ;

**Vu** la demande de Mme Marie José VAQUER épouse LEBRUN déposée le 10/08/2005 en vue de procéder à l'enregistrement de la déclaration d'exploitation de ladite officine ;

Considérant que Mme Marie José LEBRUN-VAQUER, de nationalité française, justifie :

1°/ être titulaire du **diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie** obtenu le 27/06/1988 devant la faculté de Pharmacie de Montpellier ;

2°/ être propriétaire de la pharmacie qu'elle exploite personnellement suivant l'acte de cession sous condition suspensive établi le 26/07/2005 par Maître Wilfrid VILLALONGUE, avocat - 1 rue Ambroise Croizat 66000 PERPIGNAN, enregistré le 29/07/2005 à la Recette Principale des Impôts de PERPIGNAN-TET - Bordereau 2005/1060 -case n° 22 - Ext. 6495 ;

3°/ être inscrite au tableau de la Section A du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la Circonscription Languedoc Roussillon ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Est enregistrée sous le N° 599 conformément à l'article L 5125.16 du Code de la Santé Publique, la déclaration de Mme Marie José LEBRUN-VAQUER faisant connaître qu'elle exploite personnellement sous l'enseigne **PHARMACIE DU MARCHE** l'officine sise :

16 rue ARAGO  
66250 ST LAURENT DE LA SALANQUE

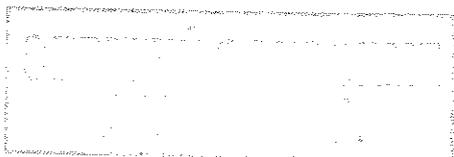
**ARTICLE 2 :** La prise d'effet de la présente déclaration d'exploitation est fixée au **03/10/2005**.

**ARTICLE 3 :** Madame la secrétaire générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Madame la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION  
LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES



Dominique CHRISTIAN



L'inspecteur Hors Classe  
de l'Action Sanitaire et Sociale,

Eric DOAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

PERPIGNAN, le

15 SEP. 2005

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS,  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'EMPLOI,  
DE LA COHESION SOCIALE ET DU LOGEMENT

Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTÉ LEGISLATION

Dossier suivi par : D.CUVILLIER

☎ : 04.68.8178 37

☎ : 04.68.8178 86

ED/DC

ARRETE N° 323 / 2005

PORTANT ENREGISTREMENT SOUS LE N° 600  
DE LA DECLARATION D'EXPLOITATION  
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE  
Sise Route Nationale 116  
66360 OLETTE

## LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 5125-16, L 5125-17, L 5125-18, L 5125-20 ;

**Vu** la loi N° 87.588 en date du 30.7.1987 portant diverses mesures d'ordre social et modifiant notamment la procédure d'inscription au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens ainsi que les conditions exigées pour exercer la profession de pharmacien ;

**Vu** la loi N° 94-43 du 18.01.1994 relative à la Santé Publique et à la protection sociale ( Titre I<sup>er</sup>, Chapitre II, Section 3 et notamment les articles 15,17 et 21 ) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16/09/2004 modifié portant délégation de signature à Mme Dominique CHRISTIAN, Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 2570/2001 du 20/07/2001 portant enregistrement sous le N° 530, conformément à l'article L 5125-16 du Code de la Santé Publique, de la déclaration de M. Jérôme SIROT faisant connaître qu'il exploite personnellement l'officine de pharmacie sise :

RN 116  
66360 OLETTE

ayant fait l'objet de la licence N° 66 délivrée par arrêté préfectoral du 19/03/1942 ;

**Vu** la demande de M. Christophe MARIE déposée le 09/08/2005 en vue de procéder à l'enregistrement de la déclaration d'exploitation de ladite officine ;

Considérant que M. Christophe MARIE, de nationalité française, justifie :

1°/ être titulaire du **diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie** obtenu le 30/04/1997 devant la faculté de Pharmacie de Caen ;

2°/ être propriétaire de la pharmacie qu'il exploite personnellement suivant l'acte de cession sous condition suspensive établi le 30/05/2005 par la société d'avocats PHARMADVIS - 17 rue des Tuileries 66000 PERPIGNAN, enregistré le 22/08/2005 à la Recette Elargie des Impôts de PRADES - Bordereau 2005/348 - case n° 1 - Ext. 687 ;

3°/ être inscrit au tableau de la Section A du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la Circonscription Languedoc Roussillon ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Est enregistrée sous le N° 600 conformément à l'article L 5125.16 du Code de la Santé Publique, la déclaration de M. Christophe MARIE faisant connaître qu'il exploite personnellement l'officine de pharmacie sise :

Route Nationale 116  
66360 OLETTE

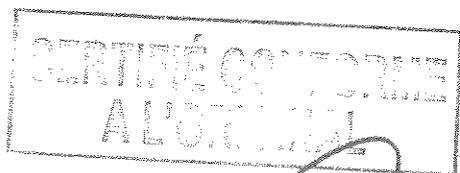
**ARTICLE 2 :** La prise d'effet de la présente déclaration d'exploitation est fixée au **15/10/2005**.

**ARTICLE 3 :** Madame la secrétaire générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Madame la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

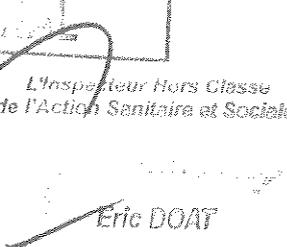
POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION  
LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES



Dominique CHRISTIAN



L'Inspecteur Hors Classe  
de l'Action Sanitaire et Sociale,

  
Eric DOAT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

PERPIGNAN, le

15 SEP 2005

MINISTÈRE DE L'EMPLOI,  
DE LA COHESION SOCIALE ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITES,  
ET DE LA SANTE

Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTE LEGISLATION

Dossier suivi par : D.CUVILLIER

☎ : 04.68.8178 37

☎ : 04.68.8178 86

ED/DC

ARRETE N° 3832 / 2005  
PORTANT ENREGISTREMENT SOUS LE N° 601  
DE LA DECLARATION D'EXPLOITATION  
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE  
Sise 16 rue Alsace Lorraine  
66000 PERPIGNAN

## LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 5125-16, L 5125-17, L 5125-18, L 5125-20 ;

**Vu** la loi N° 87.588 en date du 30.7.1987 portant diverses mesures d'ordre social et modifiant notamment la procédure d'inscription au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens ainsi que les conditions exigées pour exercer la profession de pharmacien ;

**Vu** la loi N° 94-43 du 18.01.1994 relative à la Santé Publique et à la protection sociale ( Titre I<sup>er</sup>, Chapitre II, Section 3 et notamment les articles 15,17 et 21 ) ;

**Vu** le Décret N° 92-909 du 28/08/1992 relatif à l'exercice en commun de la profession de pharmacien d'officine sous forme de Société d'Exercice Libéral modifiant le Code de la Santé Publique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16/09/2004 modifié portant délégation de signature à Mme Dominique CHRISTIAN, Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 2196/2003 du 08/07/2003 portant enregistrement sous le N° 566, conformément à l'article L 5125 -16 du Code de la Santé Publique, de la déclaration de M. Gérard LOBEL faisant connaître qu'il exploite personnellement sous l'enseigne **Grande Pharmacie du Dr BOBO** l'officine de pharmacie sise :

16 Rue Alsace-Lorraine  
66000 PERPIGNAN

ayant fait l'objet de la licence N° 64 délivrée par arrêté préfectoral du 19/03/1942 ;

**Vu** la demande de Mme Valérie SOULIE déposée le 20/08/2005 en vue de procéder à l'enregistrement de la déclaration d'exploitation de ladite officine sous forme d'une Société d'Exercice Libéral Unipersonnelle à responsabilité limitée dénommée SELURL Pharmacie Docteur Valérie SOULIE constituée suivant statuts enregistrés le 19/08/2005 à la Recette des Impôts de PERPIGNAN-TET - Bordereau n° 2005/1138 - Case n° 13 - Ext 6905 ;

176

12, Bd Mercader - B.P. 928 - 66020 PERPIGNAN cedex

Tél : 04 68 81 78 00 - Fax : 04 68 81 78 78 - Mél : dd66-secr-direction@sante.gouv.fr

**Considérant** que Mme Valérie SOULIE, associée professionnelle en exercice et gérante de la SELURL Pharmacie Docteur Valérie SOULIE, de nationalité française, justifie :

1°/ être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie obtenu le 09/07/1992 devant la Faculté de Pharmacie de Montpellier ;

2°/ être propriétaire de la pharmacie qu'elle exploite conformément aux statuts de la SELURL sus-nommée et suivant l'acte de cession sous condition suspensive établi le 19/08/2005 par la société d'avocats PHARMADVIS, 17 rue des Tuileries 66000 PERPIGNAN, enregistré le 19/08/2005 à la Recette Principale des Impôts de Perpignan-Têt - Bordereau 2005/1138 - Case n° 1 - Ext 6890 ;

3°/ être inscrite au tableau de la Section A du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la Circonscription Languedoc Roussillon ;

4°/ avoir fait procéder le 02/09/2005 à l'inscription au tableau annexe de l'Ordre la SELURL Pharmacie Docteur Valérie SOULIE constituée de :

- Valérie SOULIE, associée professionnelle unique en exercice.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Est enregistrée sous le N° 601 conformément à l'article L 5125.16 du Code de la Santé Publique, la déclaration de Mme Valérie SOULIE, gérante de la SELURL dénommée Pharmacie Docteur Valérie SOULIE faisant connaître qu'elle exploite sous l'enseigne "**Grande Pharmacie du Docteur BOBO**" l'officine sise :

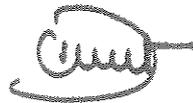
16 rue Alsace Lorraine  
66000 PERPIGNAN

**ARTICLE 2 :** La prise d'effet de la présente déclaration d'exploitation est fixée au 31/01/2006 et coïncide avec la fermeture définitive de la Grande Pharmacie Catalane, sise 1 Rue Mailly à Perpignan, faisant l'objet de la licence n° 12 délivrée par arrêté préfectoral du 19/03/1942.

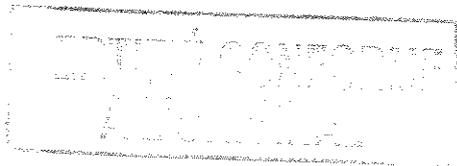
**ARTICLE 3 :** Ladite licence n° 12, exploitée jusqu'au 30/01/2006 par l'Eurl gérée par Mme Valérie SOULIE conformément à la déclaration enregistrée sous le n° 546 par arrêté préfectoral n° 2326 du 19/07/2002, est rendue caduque par la fermeture définitive de l'officine et restituée à la Préfecture des Pyrénées Orientales.

**ARTICLE 4 :** Madame la secrétaire générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Madame la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION  
LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES



Dominique CHRISTIAN



Inspecteur Hors Classe  
de l'Action Sanitaire et Sociale,  
Eric DOAT



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

PERPIGNAN, le 30/09/2005

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS,  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'EMPLOI,  
DE LA COHESION SOCIALE ET DU LOGEMENT

Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales

SANTÉ LEGISLATION

Dossier suivi par : D. CUVILLIER

☎ : 04.68.81.78.37

☎ : 04.68.81.78.86

EDDC

ARRETE N° 3462 / 2005  
PORTANT ENREGISTREMENT SOUS LE N° 602  
DE LA DECLARATION D'EXPLOITATION  
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE  
Sise 1 Rue Adrien Hamon  
66000 PERPIGNAN

**LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 5125-16, L 5125-17, L 5125-18, L 5125-20 ;

**Vu** la loi N° 87.588 en date du 30.7.1987 portant diverses mesures d'ordre social et modifiant notamment la procédure d'inscription au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens ainsi que les conditions exigées pour exercer la profession de pharmacien ;

**Vu** la loi N° 94-43 du 18.01.1994 relative à la Santé Publique et à la protection sociale (Titre I<sup>er</sup>, Chapitre II, Section 3 et notamment les articles 15, 17 et 21) ;

**Vu** le Décret N° 92-909 du 28/08/1992 relatif à l'exercice en commun de la profession de pharmacien d'officine sous forme de Société d'Exercice Libéral modifiant le Code de la Santé Publique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 3574/04 du 16/09/2004 modifié portant délégation de signature à Mme Dominique CHRISTIAN, Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 1453/2005 du 12/05/2005 portant enregistrement sous le N° 594, conformément à l'article L 5125 -16 du Code de la Santé Publique, de la déclaration conjointe de Mme Geneviève MEJDALI-LAFONT et de M. Fabrice MEJDALI faisant connaître qu'ils exploitent sous couvert d'une Société d'Exercice Libéral à responsabilité limitée dénommée SELARL MEJDALI-LAFONT l'officine de pharmacie sise :

1 Rue Adrien Hamon  
66000 PERPIGNAN

ayant fait l'objet de la licence N° 160 délivrée par arrêté préfectoral du 17/11/1971 ;

**Vu** la correspondance de Mme Geneviève MEJDALI-LAFONT en date du 08/09/2005 signifiant sa cessation d'activité professionnelle, pour cause de retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Est enregistrée sous le N° 602 conformément à l'article L 5125.16 du Code de la Santé Publique, la déclaration de M.Fabrice MEJDALI faisant connaître qu'il exploite l'officine sise :

1 rue Adrien HAMON  
66000 PERPIGNAN

sous couvert d'une SELARL dénommée **Pharmacie MEJDALI-LAFONT**, inscrite au tableau annexe de l'Ordre et constituée de :

- Fabrice MEJDALI, associé professionnel en exercice
- Geneviève MEJDALI-LAFONT, associée retraitée

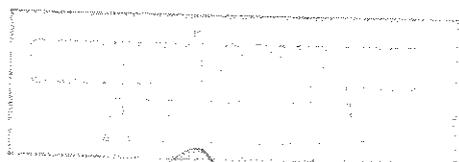
**ARTICLE 2 :** La prise d'effet de la présente déclaration d'exploitation est fixée au **01/10/2005**.

**ARTICLE 3 :** Madame la secrétaire générale de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Madame la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION  
LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES



Dominique CHRISTIAN



*Inspecteur Hors Classe  
de l'Action Sanitaire et Sociale,*

Eric DOAT